



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 49

Séance du 18 mars 2024

Le Dix-Huit Mars Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 mars 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	FRANGEUL Raymond, suppléant
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), DE GUÉBRIANT Bertrand (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHAMARET Richard (Méral), GAULTIER Patrick (Renazé), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Norbert LIVENAIIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE
Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER
Bertrand DE GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Nadine MARTIN-FERRÉ a donné pouvoir à Dominique COUËFFÉ

Jacky VALLÉE a donné pouvoir à Aristide BOURBON
Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu **M. Gérard LECOT**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-03/17 : FINANCES

Séance du : 18 mars 2024

OBJET 2024-03/17 : FINANCES

VOTE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2024

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances et des Marchés Publics, expose au Conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2024.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, le Conseil communautaire a pris connaissance de la possibilité de porter le taux de la TEOM à 15,50 % (au lieu de 14,5% actuellement) afin de notamment faire face à l'augmentation des charges du service et l'augmentation progressive de la TAGP mise en place par l'Etat.

Il est rappelé au Conseil communautaire que, par délibération n° 2018-12/211 du 10 décembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer 2 zones de collecte à compter de 2020 (1 zone à taux plein (coefficient 1) / 1 zone à taux réduit pour 15/20 foyers (coefficient 0,8), dans les conditions définies ci-dessous :

Zones	Mode de collecte	Fréquence	Coefficient
Porte à porte Taux plein	Porte à porte ou bout de chemin	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	1
Point de regroupement Taux réduit	Points de regroupements collectifs pour des raisons de sécurité de la collecte	1 fois/semaine en alternance OM et emballages	0,8

La commission mixte OM/Finances s'est réunie le 20 février 2024 et propose de mettre au vote 3 propositions :

	Taux 2023	Taux 2024 Proposition 1	Taux 2024 Proposition 2	Taux 2024 Proposition 3
Taux plein	14,5	14,5	15,0	15,5
Taux réduit	11,6	11,6	12,0	12,4

Considérant ce qui précède et les orientations validées au DOB 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau pour la proposition 2 (augmentation de 0.5 point) en date du 26/02/2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À la majorité (32 voix POUR – 13 voix CONTRE – 4 ABSTENTIONS) :

- ⇒ VOTE le taux plein de TEOM pour l'année 2024 à 15,00%,
- ⇒ VOTE le taux de TEOM à taux réduit pour l'année 2024 à 12,00%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240318-DELIB20240317-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Publication : 26/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 20 mars 2024



Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Gérard LECOT

